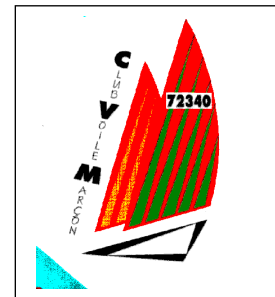


CHALLENGE REGIONAL
des Clubs des Pays de la Loire
Dériveurs IND Doubles



Date : **19 novembre 2017**

Lieu : **Lac des Varennes à Marçon**

Autorité Organisatrice : **Ecole de Voile de Marçon (72008)**

Grade : **5A** Régate FFVoile n° : **87797**

1 REGLES APPLICABLES

Les règles de course à la Voile 2016-2017, incluant l'annexe B.

Les prescriptions de la FFV

Les règles de publicité.(catégorie A)

Les règles de classes concernées, règles de compétitions communes, le Règlement Sportif de Championnat de Ligue des Pays de la Loire et Règlement Sportif Automne 2017.

Les instructions de courses et leurs annexes.

2 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à tous les bateaux des classes suivantes : **420, 470, Fireball et inter série double** (Caravelle, Ponant.)

Les coureurs DOIVENT se préinscrire avant le 16 novembre

en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail à : murieldieu@orange.fr

Puis ils confirmeront leur inscription le matin de la régata en remettant le bulletin d'inscription dûment rempli avec l'autorisation parentale et le chèque de règlement de 10 € par équipage

Ces préinscriptions aideront à prévoir les éventuels groupes de classements en prenant en compte les minima de 10 bateaux pour une série, en dessous de ce nombre le classement se fera en inter-séries.

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs.

Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Le certificat de jauge ou de conformité

3 PROGRAMME

Confirmation des inscriptions ou inscriptions de 9h à 10h00

Mise à disposition à 10h30

Le nombre de courses prévu est 6.

Aucun signal d'avertissement ne sera donné le dernier jour après 16h30

4 DROITS A PAYER : Les droits d'inscription sont fixés à : **10 €** par équipage

5 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront affichés en annexe.

6 CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validé pour constituer une série est de : 1

7 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

8 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Accès au plan d'eau

Le Lac des Varennes est situé à la sortie du village de Marçon, suivre « Espace de loisirs ».

Numéros de téléphone du club : 02.43.79.90.10 et 06.31.26.34.32